# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 JUILLET 1847.

*IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR*
MAGNE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 12 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 3 JUILLET 1847.


☞ C'est demain l'ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE, solennité que nul ne peut se dispenser de fêter. A cette occasion, nous suspendrons pour un jour la publication de l'*Abeille*; et notre journal ne paraîtra pas lundi.

## LE GÉNÉRAL TAYLOR ET LA PRÉSIDENCE.

Malgré les manifestations populaires qui éclatent sur tous les points des Etats-Unis, l'organe officiel et quelques autres journaux locofocos ne semblent pas encore avoir pris leur parti sur la candidature présidentielle du général TAYLOR. Ils voudraient inspirer des doutes sur la solidité de cette candidature; ils demandent si la popularité du héros de Buena Vista tiendra jusqu'en 1848; ils espèrent ainsi ébranler la confiance de ceux qui sont tentés de se rallier autour de ce glorieux chef de file, mais qui, par prudence exagérée ou par réserve envers leur parti hésitent encore à le faire. Malheureusement pour nos adversaires, leurs adroites insinuations, leurs craintes affectées, leurs défiances sur l'orthodoxie de TAYLOR, ne sauraient prévaloir contre l'élan général qui entraîne les populations. Dans le Sud et dans l'Ouest, on ne parle pas d'autre candidat que de TAYLOR; et si la presse de la Nouvelle-Angleterre semble faire quelque opposition à ce mouvement universel, elle sera bientôt entraînée par le courant. Dans tous les cas, elle sera dans l'impossibilité de susciter au candidat populaire un rival un peu sérieux.

Ce qui rend le général TAYLOR si cher au peuple, ce qui lui concilie les affections de tous ceux que l'esprit de parti n'aveugle pas, ce ne sont pas seulement ses héroïques exploits, ses éclatants triomphes. Ils ont commencé sa popularité; cela est vrai; mais ce qui l'a achevée, ce sont les grandes et nobles qualités civiques qu'on a reconnues dans ce guerrier de tant de bonheur et d'inspiration. Si le peuple n'eût trouvé en lui qu'un héros de champ de bataille, il aurait su le récompenser dignement, sans songer pour lui à la présidence; mais le héros est en même temps un citoyen d'une simplicité antique, d'un irréprochable caractère, d'un jugement élevé et sûr, d'un désintéressement politique à toute épreuve; et le peuple s'est dit: "voilà l'homme qu'il me faut! voilà le successeur de Washington."

Maintenant que cet homme, si haut placé dans l'estime du peuple, soit nommé ou non candidat par une convention générale de l'un des deux grands partis, peu importe à son élection! peu importe le parti! Le général TAYLOR [illegible] whigs; il sera proclamé [illegible] convoqué une convention [illegible] choix dont le peuple a pris [illegible] sans nul doute une satisfaction [illegible] les bons whigs; mais cela ne changera rien à la position du général Taylor; elle ne fera point que des masses de démocrates ne soient ralliés à lui; cela ne fera pas qu'il ne soit pas le candidat de tout le monde et de tous les partis. Il y aura des mécontents [illegible] neurs, parmi ceux qui voudraient [illegible] ger l'opinion et qui se sont [illegible] elle, parmi les ambitieux désappointés [illegible] parmi les adhérents forcenés [illegible] les Etats-Unis que leur voix [illegible] dra au milieu de l'immense acclamation qui portera le général TAYLOR à la Présidence en 1848.

TAYLOR ET L'ADMINISTRATION. — Le général Taylor, dit l'*Union*, a cordialement coopéré avec l'Administration dans toutes les mesures qu'elle a prises relativement à la guerre." — "En vérité!" répond Prentiss du *Journal de Louisville*. "A-t-il cordialement coopéré avec l'Administration quand celle-ci lui a enlevé ses réguliers à Buena-Vista? A-t-il cordialement coopéré avec l'Administration quand celle-ci a essayé de le mettre sous les ordres d'un avocat transformé en lieutenant-général? A-t-il cordialement coopéré avec l'Administration quand celle-ci a voulu le punir de sa lettre au général Gaines en faisant revivre un ordre du jour tombé en désuétude, qui le menaçait de destitution? Et coopère-t-il cordialement avec l'Administration, aujourd'hui qu'elle tâche de le contraindre à Monterey en lui refusant les renforts qui le mettraient à même de marcher sur Mexico?"

☞ On lit dans le *Delta* d'hier: "Une personne qui est arrivée dernièrement de Monterey, a eu, immédiatement avant son départ, une entrevue avec le général Taylor. Celui-ci lui a dit que son intention n'était point de marcher sur San Luis de Potosi, mais qu'il a pris la résolution formelle de donner sa démission le 1er septembre prochain." Cette nouvelle est grave, si elle est vraie.

FEU D'ARTIFICE.—M. Breckman, artificier, a conçu l'heureuse idée de donner à la population de notre ville le spectacle d'un véritable feu d'artifice. Jusqu'à présent nous n'avons guère vu dans ce genre que de pauvres essais; on lançait une fusée par ci, une chandelle romaine par là; on faisait tourner un soleil de ce côté, pirouetter un artichaud de l'autre; on entremêlait le tout de la détonnation de quelques bombes; et on appelait cela un feu d'artifice. Ce n'est pas ainsi que M. Breckman veut procéder; il entend nous offrir une composition pyrotechnique présentant tout à la fois ensemble et variété. Cette tentative mérite l'encouragement de tous ceux qui aiment qu'un peu d'éclat et d'élégance accompagnent les fêtes publiques. Ainsi qu'on le verra par un avis que nous publions dans une autre colonne, des listes de souscription sont ouvertes pour couvrir les frais ce feu d'artifice de M. Breckman; et nous engageons fortement les amateurs à aller inscrire leurs noms à la suite de ceux qui s'y trouvent déjà, afin que l'habile artificier reçoive une juste récompense de ses travaux et puisse nous donner, suivant ses désirs, un bel et bon feu d'artifice.

RÉQUISITION EN LOUISIANE.—Nous apprenons que le secrétaire de la guerre a adressé au gouverneur JOHNSON une réquisition pour deux compagnies de carabiniers à cheval. Ces deux compagnies devront se rendre à Vera-Cruz; elles serviront à garantir de toute attaque de guérillas cette ville et ses environs.

Les Anglais apprécient singulièrement la générosité que les Etats-Unis ont montrée envers l'Irlande; on en pourra juger par l'extrait suivant du *Times* de Londres:

"L'Irlande, sœur de l'Angleterre, son ancienne conquête et maintenant placée trop étroitement dans sa dépendance, l'Irlande demande et reçoit des aumônes de toute la terre. Aucune distance, aucune différence de race ni de religion, n'arrête ses demandes, et, on doit le dire aussi, n'empêche d'y répondre avec empressement. Mais pouvons-nous éprouver une satisfaction sans mélange en apprenant que nos rivaux et nos calomniateurs, ceux dont la jalousie, la malice et l'ignorance nous ont toujours jeté à la face l'Irlande comme notre plus grand opprobre, répandent maintenant leurs charités sur nos infortunés co-sujets? De tous les points des Etats-Unis arrivent des souscriptions, accompagnées de témoignages sympathiques qui ne sont ni flatteurs ni sans danger pour notre nation."

Ainsi des seuls sentiments que nos bienfaits envers l'Irlande inspirent aux maîtres de ce malheureux pays, ou au moins à l'un des organes les plus influents de l'Angleterre, c'est de l'amertume et de la défiance. L'orgueil anglais est profondément blessé de voir la sympathie américaine venir avec tant d'empressement au secours de l'Irlande; il s'inquiète, et, la peur aidant, il voit un danger pour la vieille Angleterre jusque dans la charité désintéressée de nos compatriotes. Mais à qui donc la faute, si l'Irlande meurt de faim? C'est à vous, à vous seuls, Anglais, qui nous reprochez le pain que nous envoyons aux Irlandais! Si quelques voulez pas qu'on les aide, que ne les nourrissez-vous vous-mêmes! Il est vrai que, dans ces bien embarrassants de le faire, vous qui disiez si dédaigneusement il y a quelques jours: "Les Etats-Unis sont bien capables de prendre de pauvres provinces au Mexique; mais ils ne sauraient même pas nourrir leur ancienne mère-patrie."

CHICAGO.—La ville de Chicago où doit se réunir le 5 courant, la Convention des Havres et Rivières, était, il y a quinze ans à peine, un simple poste frontière où quelques pauvres cabanes se groupaient autour d'un fort [illegible] bois. C'est aujourd'hui une grande ville, possédant [illegible] de la civilisation [illegible] une population qui [illegible]

MEXICO.—La *Patria* d'hier contient des nouvelles de Mexico qui vont jusqu'au 12 juin. A cette date, Santa-Anna n'avait point été proclamé dictateur, comme le bruit en a couru. Le *Monitor Republicano* dit bien qu'on fait courir le bruit que Santa-Anna serait choisi dictateur; mais il ajoute que ce bruit n'a pas le moindre fondement et qu'il n'a pu être inventé que par les ennemis du gouvernement.

Les Mexicains ne paraissent pas mieux renseignés que nous-mêmes sur les mouvemens du général Scott. Le *Republicano* du 11 juin publie deux lettres à ce sujet. L'une d'elles affirme que le général Scott doit partir de Puebla du 15 au 20 pour marcher sur la capitale, attendu qu'il veut célébrer à Mexico l'anniversaire du 4 juillet; l'autre au contraire déclare qu'il ne pourra partir avant un mois, parce qu'il attend de Vera-Cruz quelques pièces de grosse artillerie.

Il paraît que Santa-Anna et Canalès se sont réconciliés. Le général Valencia est arrivé à San-Luis de Potosi, le 5 juin; il a pris le commandement de cette ville. Aux environs s'est organisé un gros corps de guérillas.

CONCESSIONS MILITAIRES.—Le colonel Edwards, commissaire des Pensions à Washington, a soulevé la colère des spéculateurs qui veulent trafiquer sur les concessions territoriales auxquelles ont droit les volontaires dans la guerre du Mexique. Ils crient fort haut contre cet estimable officier qui entrave, la loi à la main, leur petit commerce; mais comme les clameurs ne signifient rien, ces messieurs viennent d'inventer un moyen pour éluder la loi. Le spéculateur ou son agent entre en arrangement avec le soldat licencié qui reçoit cinq piastres contre la promesse de remettre son titre lors qu'il lui aura été délivré, et un billet de cinquante piastres payable au moment où le susdit soldat, après avoir obtenu le titre en son nom, et bien légalement, viendra le transférer aux mains du spéculateur. Le vœu des législateurs se trouve ainsi déjoué; le soldat ne reçoit qu'une faible somme et le spéculateur réalise de beaux bénéfices.

UN IMMENSE NAVIRE.—On construit en ce moment à New-York un navire à vapeur qui portera le nom de "United States" et qui jaugera 3,081 tonneaux. C'est le plus fort tonnage qu'on ait encore atteint. Il aura 254 pieds de pont; et cependant il ne sera que d'un faible tirant d'eau et pourra entrer facilement à la Nouvelle-Orléans et au Hâvre, ports entre lesquels il doit faire un service régulier.

A NEW-YORK on joue sur les farines, comme à la Bourse de Paris ou de Londres, on joue sur les fonds. On vend à terme et à livrer; ainsi il n'est pas rare de voir dans les bulletins commerciaux: "Vendus 5,000 barils livrables en juillet à $7 50;—vendus 10,000 barils livrables en août à $7 25." Ce ne sont point là des marchés réels; seulement à l'époque fixée, le vendeur ou l'acheteur paie la différence entre le prix convenu et le cours de la place. Ce jeu se poursuit avec une espèce de fureur; il a déjà enrichi et ruiné plus d'un spéculateur.

HERZ ET SIVORI.—Ces deux artistes ont donné le 21 juin à Louisville, un Concert qui a obtenu un succès prodigieux. Ils devaient en donner un autre le 23. Les journaux parlent avec enthousiasme de la légèreté, de la grace et de l'élégance du pianiste; mais ils semblent cependant donner encore la préférence à Sivori. Pourrait-on s'étonner qu'ils placent ce dernier au-dessus d'Ole-Bull? Qu'on dise après cela que le goût musical ne fait pas d'immenses progrès dans l'Ouest.

La convention locofoco du Maryland a désigné Ch. F. Thomas comme candidat du parti au poste de gouverneur.

VIRGINIE.—C'est le 1er jeudi d'août que l'on procédera à l'élection du remplaçant au Congrès du général Dromgoole.

MARYLAND.—Les récoltes de céréales présentent dans cet Etat les plus belles apparences et promettent de donner d'abondants produits.

CORRESPONDANCES TRANSATLANTIQUES. — La France va enfin avoir une ligne de navires à vapeur transatlantiques. Ce ne sera pas malheureux. Dans cette entreprise comme dans celle des chemins de fer, elle ne sera arrivée que la troisième, quand elle aurait dû rivaliser avec les Etats-Unis, puisque l'Angleterre avait pris depuis longtemps les devants. Ce n'est pas faute de projets, d'essais et de tâtonnements si elle arrive si tard. Dès l'année 1840 on y sentait généralement la nécessité d'établir des correspondances transatlantiques; le gouvernement lui-même partageait ces sentiments, et l'exposé des motifs d'une loi présentée le 16 juillet de cette année en fait foi:

"Au milieu de ce mouvement imprimé à des entreprises éminemment utiles, disait cet exposé, la France ne saurait rester inactive; notre commerce souffrirait des retards que les communications de nos ports avec l'Amérique éprouveraient, tandis que celles de nos concurrents deviendraient chaque jour plus nombreuses et plus rapides. Il y a donc pour nous nécessité absolue de marcher dans la même voie et de ne pas nous y laisser devancer longtemps par d'autres nations."

A cette époque, les chambres, s'associant à la pensée du ministère, adoptèrent le projet de loi de grandes majorités. Cette loi ouvrait trois grandes lignes transatlantiques: du Hâvre à New-York, de Bordeaux et Marseille aux Antilles, avec embranchement sur le Mexique et la Nouvelle-Orléans; de Saint-Nazaire au Brésil en touchant à Lisbonne et à Gorée. Mais cette loi ne fut pas heureuse.—Après cinq ans de tâtonnements et d'études, le gouvernement reconnut que les constructions entreprises aux frais de l'Etat ne répondaient pas à leur destination, et saisit les chambres d'un nouveau projet qui donna lieu à deux rapports successifs, en 1845 et 1846, mais qui ne fut pas converti en loi.

Pendant ce temps, les relations maritimes des rivaux de la France recevaient un haut développement; les Anglais travaillaient à doubler la ligne qu'ils avaient établie avec les Etats-Unis et organisaient fortement celle des Indes occidentales. Les Etats-Unis eux-mêmes construisaient des vapeurs dont le premier a déjà traversé l'Océan. La France enfin a suivi cet exemple; et par une loi qui a dû, enfin recevoir son exécution, les Chambres ont accordé à une compagnie particulière l'usage de quatre navires à vapeur construits par l'Etat et le droit d'exploiter la ligne entre le Hâvre et New-York. Puis, comme si le ministère eût été effrayé de ce premier pas, il renvoie à l'an prochain un projet de loi qui l'eût autorisé à passer des traités avec les compagnies particulières, pour l'exploitation de trois autres lignes principales de correspondance, partant de Saint-Nazaire, de Bordeaux et de Marseille, aboutissant à Rio-Janeiro, à la Martinique ou à la Guadeloupe et à la Havane, avec prolongation sur la Plata, la Guyane, les ports de la mer des Antilles et du golfe du Mexique.

### Chronique Locale.

☞ Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé A. ROUQUETTE, que le faible état de sa santé a tenu éloigné de la chaire depuis plusieurs mois, se fera entendre demain, dimanche, à la chapelle St-Augustin.—M. Rouquette trouvera, nous en sommes sûrs, quelques-unes de ces éloquentes paroles que son patriotisme sait lui inspirer, pour saluer le retour du glorieux anniversaire de notre indépendance nationale.

QUATRE JUILLET.—Il y aura demain une variante à la célébration annuelle de notre anniversaire national. Un artificier a imaginé d'ouvrir une [illegible] donner au public [illegible] [illegible] que le temps sera [illegible] teindra ni fusées, ni [illegible]

ESCORTE FUNÈBRE.—Les restes du colonel Hardin, du capitaine Zabriskie et du lieutenant Houghton, ont été transportés hier, à 5 heures, de l'Arsenal où ils étaient déposés, à bord du bateau à vapeur le Missouri. Ces trois braves officiers, qui appartenaient aux volontaires de l'Illinois, ont été tués à la bataille de Buena-Vista. Les cercueils ont été escortés par un grand nombre d'amis et de citoyens.

CONTREBANDE.—Le capitaine Yeomans a arrêté hier un nommé Alexander Hughes du Jasper Bloom, accusé de contrebande. Le prévenu a été interrogé par le recorder Génois et renvoyé par-devant la Cour de District des Etats-Unis. Les papiers ont été expédiés au collecteur de la douane.

RENCONTRE.—Une rencontre a eu lieu jeudi soir, sur le wharf de la rue de la Douane, entre deux Italiens nommés Pablo Farrucchi et Pascal [illegible]. Farrucchi a été blessé au bras d'un coup de couteau par son adversaire, qui s'est soustrait par une fuite précipitée aux recherches de la police.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un Allemand, dont on ignore le nom, et qui est mort presque subitement dans la [illegible] John Hagedorn, rue [illegible] [illegible]

EXAMEN.—L'examen de Ezra Christian, accusé du meurtre du volontaire Frederick Trager, aura lieu cette après-midi, à cinq heures, devant le recorder Génois.

ARRESTATION.—M. Isaac F. Stoner, second du navire Southport, est venu hier déclarer sous serment, devant le recorder Génois, qu'une somme d'environ $150 en or, avait été soustraite de la chambre du capitaine, et qu'il avait lieu de croire que le maître d'hôtel, un nommé François Robert, était l'auteur du vol. Le recorder ayant donné l'ordre de visiter le navire, l'officier de police Lartigue est revenu peu après avec une pièce d'or de $5 qu'il avait trouvée dans la cabine du prévenu. La découverte de cette pièce a paru fort étonner ce dernier; il sera examiné prochainement.

1re COUR DE DISTRICT.—L'enceinte de cette Cour était envahie hier de bonne heure par un grand nombre de curieux qui désiraient assister au procès de William B. Nowell, accusé du meurtre du matelot Fox. A midi, le jury a été formé: il se compose des personnes suivantes, qui ont prêté immédiatement le serment ordinaire entre les mains du greffier: MM. S. B. Bogart, A. Lange, E. Ducatel, G. Guérin, A. Huard, L. A. Garridel, W. Gasquet, A. Bonneval, F. Arroyo, S. Meilleur, J. Vignaud & C. A. Willis.—MM. Robert Preaux et James Foulhouze ont été nommés d'office par la Cour pour présenter la défense de l'accusé.

Après les plaidoieries des avocats et la réplique du ministère public, le jury se retire dans la salle des délibérations. Il revient à neuf heures, avec un verdict, de culpabilité de meurtre au 1er degré, mais sans la peine capitale. La pénalité de la loi en cette circonstance est l'emprisonnement à vie au pénitentiaire.

RECORDER BALDWIN.—La femme Mary Costello, prévenue d'avoir commis, il y a quelque temps un vol de $40 au préjudice de M. John Dougherty, comparaissait hier devant le recorder Baldwin. Elle a été envoyée à la Cour criminelle.

Plusieurs individus, inculpés de vagabondage, ont également comparu devant ce magistrat. Quelques-uns ont été condamnés à trente jours, d'autres à six mois de détention à la Maison de correction.

3me MUNICIPALITÉ. — Un volontaire nommé Aaron Bohen, comparaissait hier devant le recorder par interim Piernas, pour donner certaines explications au sujet de la conduite qu'il avait tenue envers un cafetier. Celui-ci l'accusait d'avoir ingurgité chez lui une énorme quantité de spiritueux, et d'avoir ensuite refusé d'acquitter les frais de sa joyeuse orgie. Cet homme, disait le limonadier, m'a traité comme un vrai Mexicain; il me jetait en espagnol et m'envoyait à tous les diables, lorsque je lui demandais de l'argent. Le recorder par interim, jugeant avec raison qu'il était beaucoup pardonner à celui qui avait beaucoup combattu, a relaxé le soldat, après l'avoir obligé d'acquitter la note du cafetier.

## EXAMEN CRITIQUE DE LA DOCTRINE HOMŒOPATHIQUE DU Dr. HAHNEMANN.

(*Voir l'Abeille d'hier.*)

II.

Quelques détails et certaines définitions nous paraissent indispensables pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Le propre de l'inflammation, entr'autres phénomènes, est de produire de la rougeur et de la tension dans le tissu qu'elle affecte.

Certains agents thérapeutiques (les émollients) déterminent des phénomènes contraires dans un tissu sain, c'est à dire la pâleur et le relâchement. Voilà donc deux effets diamétralement opposés. ...Or si l'on traite une inflammation par les émollients, on fait ce qu'on appelle de l'allopathie.

L'allopathie consiste donc à traiter une maladie quelconque à l'aide de médicaments qui produisent chez l'homme sain des phénomènes dissemblables de ceux de la maladie elle-même; *contraria contrariis*, c'est la méthode de Galien.

D'une autre part certains agents thérapeutiques, (les irritants) mis en contact avec un tissu sain y font naître de la rougeur, de la tension et une douleur plus ou moins vive, c'est à dire des phénomènes semblables à ceux de l'inflammation elle-même. Or quand on emploie ces agents pour combattre une inflammation, on fait ce qu'on appelle de l'homœopathie.

L'homœopathie consiste donc à combattre une maladie par des médicaments qui donnent lieu chez l'homme sain à des phénomènes semblables ou du moins analogues à ceux de l'affection morbide elle-même, *similia similibus*, c'est la doctrine d'Hahnemann. Il ne s'attribue pas exclusivement, il faut le dire, la découverte de sa doctrine et il cite à ce sujet [illegible] teurs qui l'avaient soupçonnée [illegible] lui; son mérite est d'avoir réuni les faits [illegible] de cures homœopathiques dans la science, de les avoir systématisés et d'avoir enfin établi des principes généraux.

Parmi les auteurs qu'il cite à ce propos Stalh est celui qui entre dans les plus grands détails. "La règle admise en médecine dit ce praticien, de traiter les maladies par des remèdes contraires (*contraria contrariis*) est complètement fausse et absurde. Je suis persuadé au contraire que les maladies cèdent aux agents qui déterminent une affection semblable. (*Similia similibus*) les brûlures par l'ardeur d'un foyer dont on approche la partie; les congélations par l'application de la neige et de l'eau froide, les inflammations et les contusions par celle des spiritueux: c'est ainsi que j'ai réussi à faire disparaître la disposition aux aigreurs par de très petites doses d'acide sulfurique dans des cas où l'on avait inutilement administré une multitude de poudres absorbantes."

Toute la doctrine homœopathique peut être déduite de ces quelques lignes et celui qui se donnerait la peine de faire des recherches sur ce sujet trouverait dans les fondateurs mêmes de la science médicale certains principes qu'Hahnemann n'aurait pas négligés s'il s'étaient offerts à sa mémoire au moment où il écrivait. Certes il n'aurait pas omis le *similia similibus curantur* d'Hippocrate et il n'aurait pas manqué de faire observer qu'Asclépiad et plus tard Vanhelmont traitaient les fièvres par le vin.

Hahnemann admet dans l'organisme une force vitale qui l'anime dynamiquement et exerce un pouvoir illimité; elle entretient tous le rapport du sentiment et de l'activité une harmonie vitale vraiment sublime qui permet à l'âme de faire concourir au but élevé de notre existence cette multitude d'instruments vivants dont nous sommes composés.

Ces instruments néanmoins sont susceptibles d'être modifiés par les agents extérieurs avec lesquels ils ont un contact nécessaire: si cette modification est poussée assez loin pour produire un désaccord dans la force vitale, il y a maladie.

Ce nouvel état se traduit par des symptômes propres qui sont accessibles au sens et la guérison, c'est à dire la cessation de toutes manifestation morbide, suppose le rétablissement de la force vitale dans son intégrité. Mais la force vitale n'étant qu'une puissance dynamique les agents hostiles qui viennent du dehors troubler son harmonie ne peuvent l'affecter que d'une manière purement dynamique. Conséquemment l'harmonie ne peut être rétablie qu'on dirigeant contre la maladie des agents thérapeutiques doués de forces modificatrices également dynamiques. Comme la maladie suivant l'auteur, ne consiste qu'en des groupes de symptômes, il suffit pour les guérir de faire cesser les symptômes qui ne sont que les cris de l'organe souffrant. D'une autre part l'effet curatif d'un remède résidant dans la faculté qu'il a de produire chez un homme bien portant certains symptômes morbides et d'en faire disparaître chez le malade, il suit de là que le médicament n'absorbe la maladie qu'en faisant naître une certaine affection artificielle qui se substitue à la maladie naturelle. Or, continue le même auteur, l'expérience nous apprend que le remède le plus efficace est celui qui détermine chez l'homme en santé les symptômes les plus semblables à ceux de la maladie qu'on veut combattre.

Que devient maintenant cette affection artificielle substituée à l'affection naturelle? Un remède, dit Hahnemann, propre à produire des symptômes semblables n'affecte que les parties de l'organisme en proie à l'affection naturelle et excite en elles la maladie artificielle qui est de sa compétence. Or, celle-ci, en raison de sa similitude et de sa prépondérance, se substitue à la maladie naturelle. La force vitale se trouve donc délivrée de cette dernière et n'a plus à combattre que l'affection artificielle beaucoup moins récalcitrante, car proportionnée à la faiblesse de la dose médicinale elle disparaît bientôt d'elle-même.

Pour Hahnemann, le traitement se réduit aux trois points suivants:

1o Par quelle voie le médecin arrive-t-il à connaître ce qu'il a besoin de savoir relativement à la maladie pour en entreprendre la cure?

2o Comment doit-il étudier les instruments destinés à la guérison des maladies, c'est-à-dire la puissance morbifique des médicaments?

3o Quelle est la meilleure manière d'appliquer ces puissances morbifiques artificielles à la guérison des maladies?

Nous parcourrons rapidement ces trois points. En premier lieu Hahnemann comme tous ses prédécesseurs, divise les maladies en aiguës et en chroniques. Mais il range chez les individus affectés d'une maladie chronique un miasme chronique [illegible] qui ne cède qu'aux antipsoriques.

Ce n'est qu'après avoir infecté l'économie que la psore annonce son immense miasme chronique interne par une éruption cutanée toute particulière. C'est à cette psore qu'il faut attribuer ces formes morbides si nombreuses connues sous les noms de faiblesse nerveuse, d'hystérie, d'épilepsie, de manie, de folie, de carie, de cancer, de fongus hématode, &c, &c.

L'auteur s'occupe ensuite de la manière d'interroger les malades; nous ne le suivrons pas dans les préceptes longs et souvent futiles qu'il donne à ce sujet.

En second lieu il s'occupe des médicaments et veut que chacun d'eux soit étudié séparément sur l'homme en santé afin que les modifications apportées par le remède ne soient pas confondues avec celles que produit la maladie.

La troisième partie enfin concerne la manière de préparer les médicaments et les doses auxquelles il convient de les administrer.

La manière la plus parfaite et la plus sûre de s'emparer de la vertu médicinale des plantes indigènes qu'on se procure fraîches, consiste à en exprimer le suc qu'on mêle aussitôt avec partie égale d'alcool. On laisse le mélange en repos pendant 24 heures dans un flacon bouché, au fond duquel se trouve un sédiment fibreux et albumineux; on [illegible] l'usage de la médecine.

Quand on veut [illegible]

vement une goutte de liquide contenu dans le précédent, en ayant soin de donner deux secousses à chaque flacon. Le dernier qui est le trentième renferme la dilution au décillionème degré, c'est la plus usitée.

Tel est le résumé aussi succinct que possible de la doctrine d'Hahnemann; il nous reste à l'examiner.

Si le principe fondamental d'Hahnemann, *similia, similibus*, était vrai sans exception où même avec quelques exceptions, certes le rôle du médecin serait plus facile, car une fois la vertu pure des médicaments connue, on pourrait les étiqueter tous, et il n'y aurait plus qu'à prendre dans le nombre celui qui correspondrait bien ou tel groupe de symptômes. Mais, heureusement il n'en est point ainsi. Le principe *similia similibus* est contraire presque de nombreuses exceptions, de même que le *contraria contrariis* de Galien.

Hahnemann l'a bien senti lui-même et il a fait une large part au traitement allopathique dans certaines cas morbides.

"Ce n'est, dit-il, que dans des cas extrêmement pressants, où le danger que la vie court ne laisserait pas le temps d'agir à un médicament homœopathique et n'admettrait ni des heures, ni parfois même des minutes de délai, dans des maladies survenues tout à coup chez des hommes auparavant bien portants, comme l'asphyxie, la fulguration, la suffocation, la congélation, qu'il est permis et convenable de commencer au moins par ranimer l'irritabilité et la sensibilité à l'aide de palliatifs, telles que de légères commotions électriques, des odeurs excitantes, l'action progressive de la chaleur."

Mais quand on a rendu à un asphyxié l'oxigène qui lui manquait, quand par des odeurs excitantes on est parvenu à rappeler l'innervation chez un homme appelé par la foudre, la chaleur chez un autre soumis à une température extrêmement basse, que reste-t-il à faire à l'homéopathie? Si, sous l'influence de ces moyens la santé ne se rétablit pas promptement, n'est-il pas permis de les prolonger et n'arrive-t-on pas de la sorte au but qu'on se proposait? C'est accorder, on l'avouera, un beau rôle à l'allopathie que de la faire intervenir dans les affections où la vie est le plus immédiatement compromise.

L'auteur ne parle pas de l'apoplexie, des congestions soit cérébrales, soit pulmonaires, où l'on invoque encore si efficacement le secours de l'allopathie. S'adressera-t-il en pareil cas aux agents homœopathiques? Pour notre part, nous croyons fermement que l'auteur doit singulièrement modifier ses vues dans la pratique et qu'il doit faire de fréquentes concessions à l'allopathie.

C. DELÉRY. D. M.
(*à continuer.*)

## SILHOUETTES ROYALES.

MARIE-LOUISE, DUCHESSE DE PARME, PLAISANCE ET GUASTALLA.

VIII.

Jadis femme de Napoléon, aujourd'hui clandestinement unie par un mariage morganitique au plus obscur des généraux autrichiens.

Malheureuse femme qui, prise de vertige en 1815, préféra la chûte au martyre, et le mol édredon de la volupté aux rudes aspérités de l'abîme.

Sans énergie dans les grandes circonstances, elle a courbé la tête au premier vent d'orage, et vouée à la fatalité, comme toutes les princesses de sa famille qui ont régné en France, elle a été Anne d'Autriche moins la grandeur et Marie-Antoinette moins le supplice.

Arrière-petite fille de la grande Marie-Thérèse par son père François Ier et sa mère Marie-Thérèse de Naples, elle pouvait, comme son illustre aïeule aux Etats de Hongrie, se présenter à l'armée avec son fils dans ses bras.

Elle préfèra une fuite honteuse conseillée par Cambacérès sous l'inspiration de Talleyrand, le mauvais génie de la fortune de Napoléon.

Maintenant, c'est une grosse femme à figure couperosée, et qui traîne à sa suite une demi-douzaine d'enfants blonds comme leur mère et louches comme leur père, M. de Neipperg.

Quant à son premier-né, cet infortuné roi de Rome, qui, n'ayant pu vivre comme Louis XIV, l'archétype de l'omnipotence, est mort comme Raphaël, mort pour avoir trop aimé une illustre *ballerina*; elle n'y songe plus, elle a relégué dans un grenier de son palais cet admirable bijou d'orfèvrerie, ce berceau d'or que la ville de Paris avait offert à l'héritier de Napoléon.

Cette reine qui, après avoir porté le plus beau nom du monde, n'en a plus aujourd'hui, ne s'occupe que de modes et de chiffons; aussi jalouse que la reine Victoria, elle a comme elle des prétentions à l'élégance, et n'arrive qu'à un ridicule exagéré.

La Providence avait mis à sa portée l'admirable rôle de Valentine de Milan. Qui pouvait plus justement qu'elle adopter cette devise:

*Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien.*

Elle a préféré imiter Thérèse Levasseur.

IX.

LEOPOLD II, GRAND DUC DE TOSCANE.

Digne continuateur de Médicis, le grand-duc de Toscane aime et protège les arts, mais non pas de cette protection banale,—quasi insultante,—qui consiste à commander une statue ou un tableau qu'on emprisonne après livraison, dans un monument public; non, Léopold II encourage les artistes comme François Ier encourageait Léonard de Vinci et le Primatice, et comme Charles-Quint, il est tout disposé à ramasser le pinceau d'un Titien.

Ami dévoué du bien public comme Washington et Franklin, ces bienfaiteurs du Nouveau-Monde, il a diminué les impôts et favorisé l'essor des sciences et de l'industrie.

Généreux et chevaleresque à la manière de François Ier, il n'a pas laissé l'Autriche envahir la Toscane comme elle avait envahi la Lombardie, et Florence est le lieu d'asyle pour les rois errants et les proscrits. L'ex-empereur du Mexique, Iturbide, le prince Caradja de Moldavie, et les membres de la famille Bonaparte ont, tour à tour, éprouvé les bienfaits de la douce hospitalité du grand duc.

Plein de tolérance, Léopold II a accordé aux Protestants le libre exercice de leur culte dans toute la Toscane, et l'autorisation d'élever un temple à Florence. Nous avons déjà dit qu'il vient de proclamer la liberté de la presse dans ses Etats.

C'est un de ces princes sur la tombe desquels on peut écrire:

*Transiit benefaciendo.*

X.

LE ROI DE SARDAIGNE.

Charles-Albert de Savoie Carignan a été quelque temps l'hôte de la France, à l'époque de la guerre d'Espagne, il demanda comme un honneur le droit de prendre part à cette expédition et l'obtint. Au siége du Trocadéro, il porta l'épaulette de grenadier, et se fit remarquer au premier rang. Voilà son unique titre de gloire, en fait de succès militaires.

Sa conduite équivoque en toute circonstance et l'incertitude de son caractère, lui ont nui singulièrement dans l'esprit de l'Europe. Lors de la conspiration de Saint-Marson et de Santa-Rosa, choisi par ces deux héroïques jeunes gens comme chef du complot, il accepta avec enthousiasme, et au moment décisif, il prit la fuite laissant le comte de Santa-Rosa à la tête des affaires. Puis, reniant publiquement sa coopération au drame libéral qui venait de s'accomplir, il alla cacher son apostasie dans les rangs de l'armée autrichienne, où les humiliations ne lui manquèrent pas. Retiré à Florence, sous le poids du dédain des légitimes et de la haine des patriotes, le duc de Carignan vint alors en France: il fut appelé au trône de Sardaigne en 1831 par la mort de son père de douce mémoire, car sa vie s'écoulait à manger des confitures et des sucreries.

Le soin de nouveau roi fut de faire oublier ses antécédents, en défendant son royaume contre l'envahissement des idées nouvelles. La liberté de la presse est le fantôme de Charles-Albert.

Le roi de Sardaigne est grand, maigre et long; il a les mâchoires fortes et saillantes. C'est un excellent écuyer. Sévère envers tous ceux qui l'entourent, intolérant, soupçonneux, chagrin; soi-même gémissant dans le palais soumis à des règles toutes claustrales.

Grand entant plein de superbe, il a deux passions dominantes: il joue aux soldats, et pratique l'étiquette la plus sévère.

A toute heure du jour, à Turin, les musiques militaires et les tambours font vacarme sous les fenêtres du palais; en outre le cérémonial intérieur est réglé sur celui de Versailles, à l'époque du grand roi; c'est un luxe incroyable de chambellans, de grands échansons, de panetiers, de gentilshommes de la chambre et de pages, sans parler des dames d'honneur, d'atours, d'annonces, etc.

Par sa position et ses aïeux Charles-Albert était appelé à de hautes destinées, mais l'Autriche avait trop d'intérêt à étendre en lui jusqu'à la moindre velléité d'ambition. Depuis peu, cependant, puisant une nouvelle énergie dans la noble conduite de Pie IX, il songe enfin à l'œuvre puissante que sa famille doit accomplir. Qu'il mène à fin la grande œuvre de l'unité italienne, qu'il régénère sa patrie, qu'il se rapproche de Dieu sauveur qui régénéra l'humanité; alors il pourra, suivant ses bienfaits croyances, compter sur une large place parmi les élus; il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup péché.

Marié jeudi 1er du courant, par le révérend abbé Maenhaut, M. HENRY BOYLE, à Mlle ADELAÏDE PALMYRE ALFONSE, de cette ville.

## LISTE MARITIME.

### Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Windsor Castle, Patterson, pr Liverpool.
Chaire, Childs, pr Liverpool.
Barque George Porter, Thatcher, pr Londres.
Oberlin, Balch, pr New York.
Brick Helen, Colljas, pr la Havane.
Goëlette St-Mary, Fry, pr Baltimore.
Mount-Hope, [illegible], pr New York.
Sagachet, Watts, pr New York.
Steamboats Montezuma, Kelly, pr Mobile.
Eudora, Cochran, pr St. Louis.

ARRIVÉS.

Goëlette Elizabeth, —, de St-Marks.
Ovapha, —, [illegible]
Maria, —, [illegible]
Adela, —, [illegible]
Steamboats Orleans, [illegible], de la Mobile.
Andrew Jackson, [illegible], de Cincinnati.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.
Mobile, Wheat, de la Mobile.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

[illegible]

## COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 2 juillet 1847.

Dans notre dernier rapport nous disions que les nouvelles apportées par le Cambria avaient occasionné une suspension dans les cotons, attendu que les détenteurs ont élevé leurs prétentions. Les lettres parvenues samedi annonçaient que la hausse dans le marché de Liverpool était de ½ d., circonstance qui a porté à élever ici les prix d'un ¼ c.— Les acheteurs n'étant pas disposés à se soumettre à cette hausse, il en est résulté que dans les journées de samedi, lundi et mardi il ne s'est rendu que 1,300 balles. Mais, le mercredi, les détenteurs ayant cédé, environ 1,500 balles ont été achetées, et 6,000 autres ont été embarquées par les détenteurs. Hier, il y a eu d'assez bonnes demandes—4,000 balles ont été achetées pour compte de maisons anglaises. Aujourd'hui, on a remarqué encore du mouvement sur le marché et 4,000 balles ont trouvé preneurs. Le total des ventes, depuis notre dernier rapport, est donc de 18,000 balles. Quant aux prix actuels, ils coincident avec ceux que nous donnons dans nos cotes ci-après: ils sont d'un huitième de cent plus élevés qu'ils ne l'étaient avant l'arrivée des nouvelles d'Europe.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

| | |
|---|---|
| INFERIOR | 8¼ @ 8⅜ |
| ORDINAIRE | 8⅝ @ 9 |
| MIDDLING | 9 @ 9¼ |
| GOOD MIDDLING | 9½ @ 9¾ |
| MIDDLING FAIR | 10 @ 10¼ |
| FAIR | 10½ @ 10¾ |
| GOOD FAIR | 11⅛ @ — |
| GOOD AND FINE | 12 @ — |

VENTES.—30 @ 9½; 347 @ 9¾; 1000 @ 9 9¾; 100 @ 9¾; 170 @ 10¼; 90 @ 10; 44 @ 9 5/8; 48 @ 10c; 109 @ 9¾; 160 @ —; 430 @ ¾; 20 @ 9¼; 211 @ —; 81 @ 9¾; 600 @ —; 312 @ —; 250 @ —; 60 @ 8¾; 100 @ 9 3/8; 150 @ 9 9/16; 180 @ —; 20 @ 9¾; 110 @ 9⅞; 30 @ 9c; 75 @ 9 9/16; 310 @ 9¾; 150 @ 9¾; 301 @ —; 225 @ 9 5/8; 130 @ 9¾; 995 @ —; 500 @ 9¾; 780 @ 9 3/8; 308 @ 9 3/8; 516 @ 9 5/8; 193 @ —; 700 @ —; 109 @ 10⅛; 470 @ 10c; 300 @ —; 400 @ 10c; 107 @ 2¾; 400 @ —; 300 @ 10c; 300 @ 9¾; 150 @ 10c; 100 @ 9¾; 84 @ 10¾; 90 @ 9¾ @ 9¾; 10¾, 30 @ 11c.

COTON.—Arrivé durant la semaine Louisiane et Mississippi 991 balles; Tennessee et North Alabama 1,311; Mobile 307; Texas 97; total 2 406 balles. Expédié en même temps pour Liverpool 6,500 balles; New-York 3070; Boston 400; Philadelphie 875; Baltimore 453; total 13,437; laissant une réduction dans le stock de 10,961 balles, et ayant en moins y compris ce qu'il y a à bord de navires non-expédiés ce jour, un stock de 140,300 balles.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| 1846 Sept 1er. Stock en mains | | 8,549 |
| Arrivé durant la semaine | 2,406 | |
| Arrivé antérieurement | 720,603 | |
| | | 731,009 |
| | | 737,558 |
| Expédié durant la semaine | 13,437 | |
| Expédié antérieurement | 583,681 | |
| | | 597,118 |
| | | 140,440 |

TABAC.—Arrivé durant la semaine 2,680 boucauts. Expédié dans le même temps pour Liverpool 300 boucauts; Corunna et Vigo 600; Port-au-Prince 87; New-York 24; Philadelphie 300; Baltimore 45; total 1,576 boucauts. Stock en magasins et à bord de navires 29,999 boucauts.

ETAT DU TABAC.

| | | |
|---|---|---|
| 1846 Sept 1er. Stock en mains | | 17,846 |
| Arrivé durant la semaine | 2,680 | |
| Arrivé antérieurement | 41,167 | |
| | | 43,488 |
| | | 60,430 |
| Expédié durant la semaine | 1,576 | |
| Expédié antérieurement | 28,864 | |
| | | 30,397 |
| | | 29,995 |

TABAC.—Il y a encore de longues demandes pour le tabac depuis notre dernier rapport il s'en est vendu 2,200 boucauts à une nouvelle hausse dans les prix. Nous cotons inférieur 2 @ 2¼; commun 2¾ @ 4¼; fair 3¾ @ 5¼; fin 4¾ @ 5¾; choix 6 @ 7; feuilles à cigares 2¾ @ 10 cents la livre.

SUCRE.—Depuis samedi dernier, les transactions sur le sucre ont été très bornées, et elles n'ont eu lieu que par lots au détail, aux prix de 5 @ 7¼ cents la livre, pour les qualités basses à belles. Le stock en vente est excessivement réduit.

SUCRE HAVANE.—Nous n'avons pas de changements à noter sur cette sorte de sucres, qui sont toujours d'une vente lente.

MELASSES.—Les transactions sur cet article sont toujours limitées, et les quelques ventes qui ont eu lieu se sont faites de 26 @ 30 cts selon la qualité.

CAFÉ.—Demande modérée pour le café Rio: il s'en est vendu quelque peu aux prix de 6½ @ 7¼ c.

GRAINS.—Depuis la réception des nouvelles par le steamer, les transactions sur le maïs ont été bien limitées, mais cette circonstance est due, en grande partie au faible stock en vente. Les ventes de la semaine se sont élevées à 45,000 boisseaux à des prix de 5 @ 7 cents le boisseau. Le cours actuel est de 65 @ 75 cts pour toutes les qualités. Le blé a baissé considérablement de prix.

Les prix sont actuellement de $1 15 @ 1 30 le boisseau. On en a vendu 45,000 durant la semaine. L'avoine a été assez bien demandée et a été payée 42 @ 46 cts le boisseau.

FARINE.—Par suite de la baisse des prix sur les marchés anglais, la farine est tombée de 75 cts le baril. Mardi dernier, 15,000 barils ont été vendus de l'Ohio et l'Illinois. Depuis l'arrivée des nouvelles d'Europe, notre marché a été très calme, et il s'est écoulé que 7000 barils. Quelques petits lots de St Louis ont été vendus @ $6 50.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché aux provisions n'a pas été très animé depuis notre dernier rapport. PORC.—Les ventes ont été bornées à de petits lots de $16, $4 @ $16 37 pour le mess et $13 pour le prime. BŒUF.—Cet article s'écoule lentement aux anciens prix, soit Mess $15 50 @ $16 00 en Prime Mess. GRAISSE.—Il ne se fait que fort peu de choses, à cause du manque de qualités convenables; les belles qualités manquent totalement. Un article de choix en barilles rapporterait 10¼ @ 11 cts par livre. BACON.—La demande est modérée, mais les prix sont bien soutenus. Nous cotons côtés 8 @ 9 cts; épaules 6½ @ 7 cts; jambons 5¾ @ 11 cts par livre. BEURRE DE L'OUEST se vend lentement de 11½ @ 14 cts par livre et le Fromage de 5¾ @ 6 cts par livre.

WHISKEY. — Ce spiritueux n'est pas très recherché; on en a vendu quelque peu @ 21½ cts. ce qui est une baisse dans les prix.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE. — Nous n'avons aucun changement à noter sur ces articles. Les bonnes toiles valent 14 @ 15 cts la yarde, et les cordes 6½ cts la livre.

CHANGE.—Ce marché a été calme pendant la même période, les cours baissent. Nous cotons ster. 104¾ @ 105½.—France—5f 28¾, 5f 37½.—N.-York 1¼ @ 9¼ p. % d'esc.—à vue ¼ @ ½ p. 0/0 d'escompte.

FRETS.—Les cours du fret à l'étranger ont été assez fermes depuis notre dernier rapport. Les engagements ont été nombreux. Plusieurs navires ont été pris pour Liverpool à ¾ d. pour le coton, 16 @ 17 d. pour les grains et 5 s. 6 c. pour la farine.—Pour le Hâvre 1¾ pour le coton et 32 cents pour les grains.

*Sous le patronage de son honneur le Maire de la Nouvelle-Orléans.*

FÊTE PATRIOTIQUE ET NATIONALE. — 71me. ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS.

Une souscription est ouverte pour couvrir les frais d'un feu d'artifice qui sera tiré sur la Place d'Armes le 4 juillet à 9 heures du soir par le Sr. A. Breckman, artificier Belge.

Les listes de souscriptions sont déposées:
1o. A la barre de la Bourse St-Louis,
2o. Hôtel St-Charles,
3o. Hôtel Verandah,
4o. Café de la Ville,
5o. Bank's Arcade Exchange, et
6o. Rue Ste-Anne, encoignure Condé, chez l'artificier, où l'on pourra se procurer des cartes pour les places réservées.

*Feux d'artifice à Carrollton, le 4 Juillet.*

UN brillant feu d'artifice, par l'artiste célèbre Ecorapati, sera tiré, si le temps le permet, Dimanche soir 4 juillet, à 8 heures moins un quart, dans le jardin de Carrollton.
Entrée gratis. 3juil

SALLE DE BAL DU JARDIN DE CARROLLTON.
BAL DES PÈRES DE FAMILLE.

UNE liste de souscription est ouverte pour un Bal au secours qui sera donné dans la dite salle par les Pères de Famille. Le bal aura lieu le samedi 10 courant. S'adresser à M. H. Buffler, bel hôtel de la salle St-Louis, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. 3juillet—4f

A VENDRE, en débarquement du navire Léonidas, du Hâvre:
20 caisses fromages Hollande, Gruyère, par D. LARATA, 9, rue Jefferson. 3juil

FARINE—100 barils [illegible] en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 23, Magasins.

PLATS COTÉS—20 barriques, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF, 23, rue des Magasins.

☞ Le navire LEONIDAS, capitaine Chance [illegible] No: 18, [illegible] [illegible]
LEVI H GALE, 33 Commune.

A LA GRANDE VARIÉTÉ.
No 40 & 60, rue de Chartres.
[illegible]

AVIS.—La Banque des Citoyens recevra des propositions pour les privilèges en vertu privé ainsi que cela a été annoncé dernièrement dans l'Abeille.
3 juillet—4ts V. ALLAIN, président.

A VENDRE—BON MARCHÉ.
LE fonds et l'ameublement du magasin de chaussures, situé à l'enseigne des rues Bienville et St-Louis, consistant en bottes, brodequins, souliers, bons divans et accessoires, ainsi que les vitrines, étagères &c, &c. Le tout sera vendu bon marché, et à des conditions très libérales.
S'adresser sur les lieux. 3juillet—3t

A LOUER.—L'étage au second de magasin No 3, rue de la Commune. S'adresser à LEVI H. GALE, 33, Commune. 3 juillet

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles, le nègre WILLIAM, se disant appartenir à M. Kite, 3 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ 17 à 18 ans, très noir, pieds [illegible]. Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St Charles, le 1er juillet 1847.
3 juillet—3m N. ST-MARTIN, shérif.

AVIS.—Ayant intérêt, à dater de ce jour, M. Charles W. Pollard et M. Alfred Pollard dans mes affaires. La raison de commerce sera désormais Uriah A. Pollard & Co., au No 6 rue de Canal, (Block Building.)
Nlle Orléans, 1er juillet 1847.
3juil—4 URIAH A. POLLARD.

JOSEPH R. BEARD,
NOTAIRE,
Successeur de Lafayette Tergeand.
*Etude No 20, rue des Magasins,*
Au Premier. 3juil—1m

ON DEMANDE un professeur français parlant l'anglais, homme d'expérience dans l'enseignement et disposé à aller à la campagne. [illegible] S'adresser immédiatement à la maison rue Mercier, 366 porte après la rue du Port, [illegible] avant 4 heures de l'après-midi. 3juillet—2

ON DEMANDE.
UNE bonne domestique de maison, sachant faire le service de la table.
S'adresser, No. 230, rue Bourgogne. 3juin

DEPOT DES COUVERTURES DE GRANIER.
LES soussignés, agents de la manufacture française de Ros Granier fils, de France, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, marchands-commissionnaires et détaillants en général, qu'ils ont régulièrement en débarquement, un grand assortiment de ces couvertures de Granier, [illegible] 2 pointes; [illegible] C'est tout ce qu'il a été importé de mieux jusqu'ici, et mérite d'attirer l'attention des acheteurs.
H. DE GOHR & RIPPLARD,
Seuls agents de Granier.
2juil 21, Magasins.

33 milliers cigares de la Havane, Régalias, Canones et Milares, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 66, rue St-Louis. 2juil

FUSILS—Reçu par divers arrivages de France, 60 caisses d'excellent fusils, des meilleurs ateliers, à vendre à bas prix, par caisse.
H. DE GOHR & RIPPLARD, 21 Magasins. 2 juil

VEAUX CIRES—Veaux veaux cirés, français, de grandes dimensions, en débarquement et à vendre à bas prix par caisse.
H DE GOHR & RIPPLARD, 21 Magasins.

JUS de Citron [illegible] à vendre par H. BONNABEL, Pharmacien Droguiste, rue Tchoupitoulas. 2 juil

HUILE de Palma Christi, en barils, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas. 2 juil

POTASSE brute et raffinée, en caisses, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas. 2 juil

CONSERVES ALIMENTAIRES.
LE soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment de conserves de St-Louis, qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés:
Pâtés de dinde, pâtés de pluviers; de perdreaux; pâtés de foie de canards; d'Escargots, pâtés de sarcelles; Galantines de dinde, blancs de volailles; Chevreuil au naturel; Beurre frais au naturel; Petits pois au naturel et au jambon; Concombres, julienne, &c, &c.
Il a en outre un large stock de conserves provenant de [illegible] vendre au prix de [illegible]
PERSON, Enc. Royale et Dumaine. 2 juil

EN débarquement du navire LEONIDAS venant du Hâvre—Fromages de Lyon, 50 fromages de Hollande, pâte grasse, 25 fromages de Gruyère. [illegible] Nouvellement reçu de St-Louis (Missouri) un assortiment de conserves [illegible]
JEAN PERSE, Enc. Royale. 2 juillet—1f

A LOUER—Une propriété située à Boutigny, consistant en un lot entier; une bonne maison de maître, cuisine, écuries, etc. [illegible] Cette propriété est fort conmode. S'adresser pour le prix et conditions à M. Alfred Boutigny, rue Royale, No 1. 2juil—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.—J. MENARD a transporté son magasin de grains et de fourrages de la rue St-Philippe No 160, à la rue de la Vieille Levée, entre Quartier et Hôpital No 181. 2juin—13f

CHARGEMENT de la goëlette Avenger, — 600 tonneaux, [illegible] à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 1, Magasins Rouges, rue Nouvelle. 2juin

FONDS de la Banque des Citoyens en commun à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 2juin—3 66, rue St-Louis.

106, Royale.
F & J LACOSTE, reçoivent en débarquement du navire Constantine, arrivant du Hâvre, [illegible]
Rubans fil, [illegible] Anneaux à rideaux; Lacet, blanc et noir en fil; Bas, chaussettes, en coton, fil, soie, pour hommes, femmes et enfants de tout âge. Parapluies de 24 à 36 pouces. Savons de toutes qualités. Pommade et [illegible] extra [illegible]. Crème de Perse en pots et en verres. Essences de toutes odeurs et dimensions. Peignes à tresser, écaille, buffle, imitation buffle et écaille, ainsi qu'en corne toutes grandeurs.
*Importations antérieures.*
Coutils, merinos, boutons pour habits, pantalons, et chemises. Boutons nacre toutes qualités et grandeurs. Cravates soie noire, fil, dessins et fantaisie. Mouchoirs batiste ordinaires, imprimés couleurs à quilets, à vignettes, brodés et garnis dentelle, demi mouchoirs en cotons. Bassette [illegible] pour robes et volans de [illegible]. Voile, fichus, mantelets, non montés de dentelles ou pièce, bandes indéplisionables, dentelles, imitation valenciennes, &c, &c.
Chemises en toile fabrique française.
Toujours en magasin, un assortiment complet de vins rouges, blancs, liqueurs, kirch, absinthe en qualités garanties, bouchons et dame-jeannes.
F. V. RASPAIL.
Un assortiment complet de tous les médicaments indiqués dans le manuel annuaire de la santé, ainsi que son ouvrage intitulé Histoire naturelle de la santé et de la maladie, avec le Manuel annuaire en français et traduction anglaise. [illegible]juin

BOUTEILLES VIDES.—50 paniers bouteilles vides, en débarquement du navire Providence, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

A vendre, en magasin, 300 barriques vin rouge Montferrand, Guéryries, St Emilion No 1, 2 et 3; 100 St Estèphe Médoc, marquis d'Aligre, château Margaux, St Estèphe Médoc, château Latour, château Léoville et Haut-Brion. 200 tierçons des mêmes marques; Haut-Sauternes et Barsac; 200 caisses vin Haut Sauternes; 100 paniers Champagne de bonnes marques; 40 barrique vieille Cognac 12 Cognac Al Bouillon; 20 barils vieux Cognac 1826; 150 caisses liqueurs fines, marasquin, cherry-cordial; 200 caisses absinthe suisse, supérieur et extra; cerises; 150 caisses curaçao, marasquin, fruits à l'eau-de-vie, kirschwasser, 300 paniers grignotte; 50 caisses en tafia, cerises, absinthe, câpres, olives, cornichons; 100 paniers huile d'olive Pluwell; 150 dames-jeannes de 2, 3, 4 et 5 gallons; 50 mille bouchons fins, surfins et extra surfins, par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale. 18juin

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
LES prix de passage dans les chars sont comme suit:
Billet seul, pour tout endroit [illegible] de la rue Phelipseau, 25 cents.
Enfants au-dessous de 12 ans et au-dessus de 5 ans, 10 c.; Domestiques (billets d'esclaves) toute distance 10 c.
Cinquante billets ... $7 00
Billet personnel pour trois mois payable d'avance, $20.—Les quartiers commencent le janvier, avril, juillet et octobre, et la distance [illegible] au-delà de la rue Phelipeau—[illegible] pour toute distance au-deçà de la rue Phelipeau, $15.
Les enfants allant à l'école et les esclaves 60 cts.
Les chars arrivent et partent du Bassin de dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.
Au moins d'un demi-heure en [illegible] avec agrément et avec chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. [illegible] il y trouvera [illegible] rafraîchissements.
Les chars partent comme suit:
LES JOURS DE LA SEMAINE:

| De la N. Orléans. | | De Carrollton. | |
|---|---|---|---|
| Avec chev. 6 h. F. M. | | Avec chevaux, 5 h. A. M. | |
| " vapeur, 9 | | A vapeur, 7 | |
| " [illegible] | | " [illegible] | |
| Avec chev. 9 1/2 P. M. | | Avec chevaux, 6 P. M. | |
| Ditto 12 1/2 P. M. | | Ditto 10 P. M. | |

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.
*Arrangements pour les Dimanches.*
[illegible]
CHARS DE LAFAYETTE.
De Lafayette, en été, à 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M. [illegible]

CANDIDATS D'OFFICE ASSESSEURS.
*Première Municipalité.*

☞ Veuillez annoncer M. LOUIS EMILIEN CHARBONNET comme candidat à la place d'assesseur de la première Municipalité. 4juin

☞ Veuillez annoncer M. VICTOR SÉJOUR comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH ULYSSE CHEVALIER comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH DESRAVINES LAMBERT comme candidat à une des places d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. FREDERICK PREVOST comme candidat à l'une des places d'Assesseur de la 1ère Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. FELIX M. JACQUES est candidat à la place d'Assesseur de la première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. D. O. NADAUD, comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. E. P. TREARD, comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

*Deuxième Municipalité.*

☞ Veuillez annoncer M. GERMAIN [illegible] comme candidat à la place d'assesseur de la 2me Municipalité.

☞ Veuillez annoncer Mrs. EVARISTE WILTZ et Mre. SOMMEREAU, comme candidats aux places d'Assesseur de la Municipalité No. 2.

☞ Veuillez annoncer M. F. L. MAILLOUX, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. Louis MONTAMAT comme candidat à la place d'assesseur, pour la troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. J. BEAUMONT comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. [illegible] comme candidat à la place d'assesseur de la 2me Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. [illegible] est candidat pour la place d'assesseur de la Municipalité No 2.

*Livres de droit et de littérature.*

A VENDRE à l'amiable pour cause de départ, une bibliothèque de bons ouvrages anglais et français. On vendra aussi un ameublement de salon &c. S'adresser à J. F. PEPIN, encoignure Conti et Passage de la Bourse, au 1er. 1er juillet—6f

LE soussigné devant partir du 20 juillet courant pour France, se chargera comme il l'a fait précédemment de réclamations pour les indemnités de St-Domingue, ainsi que des affaires d'une nature judiciaire.—Il sera de retour à la Nlle-Orléans au mois de novembre prochain.
J. F. PEPIN,
Enc. Conti et Passage de la Bour se, au premier. 1er juil—6f

PERDU en ville.—Deux billets, dont l'un est tiré par W. B. Dawes, à son ordre et par lui endossé, de la somme de $100; l'autre est tiré par J. H. Holland, à son ordre et par lui endossé, de la somme de $25. Ces deux billets sont [illegible] quiconque [illegible]
E. S. OUTLAW, No 60, rue Royale. 1er juillet—3

A VENDRE à l'amiable, le fonds d'un café bien approvisionné de bonnes liqueurs. Les conditions seront libérales. S'adresser à l'encoignure des rues Dauphine et St Philippe. 1er juillet—6f

A VENDRE provenant de récents arrivages de Bordeaux, les articles suivants, savoir:
100 barriques vin rouge St-Julien Montferrand.
20 do do vieux St-Estèphe et Médoc.
20 do do Château Margaux.
20 do do vin blanc Haut-Sauternes et St-Barsac.
200 caisses vin rouge St-Julien Médoc.
20 do do vieux Château Lagrange.
20 do do 24 demi bout. Château-Margaux.
20 do do vin blanc Haut-Sauternes et St-Barsac.
20 do do Graves.
20 do do fleur d'oranger, 40 do liqueurs.
200 mille bouchons fins et superfins.
20 barils vinaigre de vin blanc.
20 do cornichons, 20 de fruits à l'eau-de-vie.
Et un assortiment de liqueurs [illegible]
&c. &c. par DUBUCH, F.
1juillet 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

*Charbon! Charbon!*
LES familles qui désirent faire leur provision de charbon de Cannelton et Pittsburg, à bas prix sont priées à s'adresser au soussigné pendant que le charbon est encore sur la Levée.
W. ROBERT MURPHY,
1juillet 66, Vieille Levée, près de la rue St-Louis

DRAYS, charrettes, charrettes, roues, &c. &c. de différentes dimensions; établies pour bois de charpente, de la fabrique de C. D. Wilson; J. Childe & Co, Philadelphie, à vendre par
EMERSON, TOURNE & CO,
30 juin 158 Tchoupitoulas.

MAGASINAGE.—On prendra l'encombrement du 1er de mars des tabacs, magasins Crescent, sur la Levée, entre les rues Gravier et Poydras. Ces magasins ont été nouvellement réparés [illegible] conditions libérales. S'adresser à EMERSON, TOURNE & CO. 158 Tchoupitoulas.
☞ Nous avons dans d'autres magasins de la place pour l'encombrement de 10,000 barils.

SUCRE—336 caisses, couleur pailles de la Havane, en débarquement de la goëlette Ernest, à vendre par L. GANTIN, 26, Gravier. 30 juin

SUCRE HAVANE—66 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par RAYMOND CARDOZAC, 94, Vieille Levée. 30 juin

CAFÉ HAVANE—66 sacs café vert, en débarquement du brick [illegible] à vendre par RAYMOND CARDOZAC, 94, Vieille Levée. 30 juin

VIN DE XERES—30 barriques ayant, débit au débarquement, convenable pour le marché du Mexique, à vendre par B. VALLS, 29 Commune. 30 juin

PICADURA—98 tercio, à vendre par B. VALLS, 29 Commune. 30 juin

SUCRE de la Havane—366 caisses, en débarquement du brick Ann Still, à vendre par B. VALLS, 29, Commune. 30 juin

70 FUTAILLES Mogiot, à vendre par J & J TARDOS. Seuls agents de M. John Durand & Co, à qui appartient ladite marque. 30 juin

35 FUTAILLES old superior Cognac 1835 à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti.

50 Barriques vin très vieux; 20 de vin de Marseille, pour bouteilles, à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

100 Barils vin blanc, à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

2000 Livres [illegible], imitation Lyon à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

25 Caisses vin blanc haut Talence 1841, à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

100 Caisses sucre Havane, à vendre par J & J TARDOS, 15 Conti. 30 juin

10 Caisses coton blanc convenable pour le marché mexicain, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti

10 Milliers cigares de la Havane, marque dos de Montpensier, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.—En débarquement du Hâvre [illegible], à vendre par C. W. DURBAN, 20, Douane.

COGNAC—16 futailles vieux cognac, en débarquement du navire [illegible] de Bordeaux, à vendre par THOMPSON & LAMPRE, 25, Vieille Levée. 30juin

SUCRE—60 caisses blanc jaune et brun, en débarquement du brick F. Stoll, à vendre par THOMPSON & LAMPRE, 25, Vieille Levée. 30juin

CAFÉ—267 sacs, en débarquement du brick F. Stoll, de la Havane, à vendre par THOMPSON & LAMPRE, 25, Vieille Levée. 30juin

MIEL—50 barils miel blanc, en débarquement du brick F. Stoll, à vendre par THOMPSON & LAMPRE, 25, Vieille Levée. 30juin

CALLIGRAPHIE.
DE nouvelles classes viennent aujourd'hui, chez MM. DOLBEAR, rue du Camp, No. 15, de huit à onze heures A. M. et de quatre à dix, de [illegible] P. M. [illegible] le monde sur ses différentes [illegible] 29 juin

CONFITURES DE LA HAVANE assorties et venant d'être reçues par le brick Salvadora.
6 barils pâte et gelée de Goyave, qualité supérieure, en pinte et grande boîte.
40 caisses confitures assorties, orange, ananas, grenadille, goyave et [illegible], à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 29 juin

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de différentes marques; 150 milliers régalias [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

MIEL de la Havane de belle qualité [illegible] à vendre par [illegible]

P. LONGUS, rue Royale, No. 121 offre à vendre [illegible]

[illegible]

CHAUSSURES.—[illegible]

BUREAU A LOUER, rue du Camp, [illegible] S'adresser à JOHN O. WOODRUFF & Co, 23 Magasins.

W [illegible]

☞ Il est demandé de [illegible]

☞ GUÉRISON DE LA SURDITÉ.—Rien n'a été inventé jusqu'ici pour la guérison de la surdité, qui puisse être comparé à l'huile Acoustique du docteur McNair; les nombreuses cures que cette huile a opérées dernièrement sont étonnantes. Pour les bourdonnements et sifflements dans l'oreille, elle est souveraine. Le prix est d'une piastre par flacon. Elle est vendue seulement par MM. COMSTOCK & Co, No 38, rue Poydras, au dépôt du remède magique.

*Vermifuge Canadien de Wiser.*
Agence, 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.
☞ La demande toujours croissante de ce remède infaillible pour détruire les vers, a engagé les propriétaires à établir une agence à la Nlle-Orléans, pour le vendre au gros et en détail.
Des pamphlets contenant un traité sur les maladies causées par les vers, imprimés en anglais et en français seront délivrés gratis par les agents, ainsi que la manière de l'employer.
Préparé par J. Wiser, chimiste et pharmacien, à Bellevue, Haut-Canada, Vendu en gros et en détail au dépôt du Sud, du Remède Magique de Dalley No 151, rue de Chartres, à la Nouvelle Orléans.
16juin—3m

*Vermifuge Canadien de J. Wiser & Co.*
Dentr [illegible] & Sons, Bourgogne, Royale et Bienville.
AU Louisiane est de tous les pays, celui où l'on trouve le plus de vers [illegible] et nous voulons attacher [illegible] à cette cause unique, [illegible] convulsions, des fièvres intermittentes [illegible] ont-ils [illegible] [illegible] et le soulager [illegible] C'est là que nous [illegible] vermifuge de Wiser. C'est le seul qui réunisse les [illegible] d'être authentique pur [illegible]
19 nov.

*GARDE A CHEVAL.*
La compagnie montera à cheval, dimanche 4 juillet, à 7 1/2 heures du matin, et se réunira sur la Place d'Armes, pour participer à la célébration de la 71ème anniversaire de l'Indépendance américaine.
Par ordre du capitaine,
C. BACON,
30juin Mar. des logis-chef.

CAZADORES DE ORLEANS.
*Revista de Inspeccion.*
La compañía tomará las armas el Domingo, cuatro julio, á las siete, en punto de la mañana; con casaca de paño y pantalon blanco; la reunion en el patage de costumbre. Se recomienda la puntualidad y exactitud.
Nueva Orleans, junio 29 de 1847.
De orden del capitan,
J. JOSE RICO,
30 junio Sargento primero.

*Revista de Inspeccion.*
VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
La Compañía tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado el domingo 4 de JULIO, á las 6 1/2 de la mañana con uniforme de verano.
Deve advertir que la Compañía este dia estará de guardia en las puertas de la Plaza de Armas, por lo cual está convocada media hora antes, por lo que espera la puntualidad de todos [illegible].
Nueva-Orleans, 25 junio 1847.
De orden del Capitan,
25junio MATEO BORDAS.

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 23, rue des Magasins.
JOHN O WOODRUFF, JAMES E. WOODRUFF. 16juin

COLLÉGE DE MANDEVILLE.
M. M. RAPP, prévient ses amis et le public que par suite de l'incendie du Collège de Mandeville, qu'il vient de louer, et de la difficulté qu'il y aurait à obtenir une maison dans cette saison, un logement convenable, pour y établir ses élèves, il y aurait les mois d'août à Cincinnati et se propose d'ouvrir le 1er novembre prochain, en la Nouvelle-Orléans, un établissement pour la réception d'élèves pensionnaires ou externes. Il en donnera avis en temps convenable. 26juin—3m

ON demande une jeune personne française ayant des talents et des manières, et ne parlant que le français, pour soigner compagnie à deux jeunes demoiselles dans une riche famille Américaine, qui désire converser constamment le français. Cette jeune personne serait logée et nourrie dans la famille [illegible] S'adresser par écrit, Z. 56 Camp. 25 juin—Z.Z.

AVIS.
LA société qui existait entre les soussignés, sous la raison Rand & Spooner, a été dissoute d'un commun accord, le 15 juin courant.
Js. M. RAND,
Geo. W. SPOONER. 25juin—3f

AVIS—Les personnes qui ont quelque réclamation contre la succession de feu George L. Bevan, sont invitées à les présenter au soussigné, curateur.
E. A. BRADFORD,
26juin—3f 9, Exchange Place.

*Pharmacie de Chaboneau.*
RUE Royale, encoignure Hôpital. On vient de recevoir à cette Pharmacie, par le navire South Carolina, les médicaments patentés suivants:
1o. Cachou aromatisé, employé contre la pre servatif de l'haleine, [illegible], &c, préparé par G. WARRE, pharmacien à Paris.
2o. Electuaire antiseptique, employé pour les mêmes maladies que ci-dessus, préparé par le même.
3o. Copahune régé, préparé par Sozeau, pharmacien à Paris.
4o. Créosote Billard, préparé par Gasquet Billard, propriétaire.
5o. Huile tonique contre la chute des cheveux, préparé par G. Weber, pharmacien à Paris.
[illegible]
CHABANCE, Pharmacien,
21 mai—3m Enc. Royale et Hôpital.

COMPAGNIE DU CANAL BARATARIA ET LAFOURCHE.
*Séance du 17 juin 1847.*
RESOLU que des propositions cachetées seront reçues dans les bureaux de la Compagnie, No 134 rue Royale, jusqu'au 15 juillet prochain, pour les réparations à faire aux écluses de la dite compagnie, à Lafayette, et à la rive droite du Bayou Lafourche, et pour la construction d'écluses sur la rive droite du dit bayou, conformément au plan et devis que l'on peut voir au bureau de la dite compagnie.
M. V. LABARRE,
26 juin—3f Secrétaire.

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES DE L'ETAT.
AVIS est par le présent donné que les tableaux d'assessment des propriétés foncières et des esclaves de cette partie de la paroisse formant les municipalités No 1, 2 et 3 sont déposés au bureau des assesseurs, encoignure de la Bourse, entre Conti et Bienville, et qu'ils y resteront exposés pendant trente jours à dater du 18 juin jusqu'au 15 juillet 1847 inclusivement. 18juin—30

*Très important aux Négociants.*
LES soussignés, propriétaires du journal espagnol La Patria, informent le public en général, et les négociants particulièrement, que la grande circulation de leur gazette parmi les Espagnols de cette ville, ainsi que dans les ports mexicains, en font un excellent intermédiaire, pour avertir les ventes de marchandises, les départs de navires, &c., &c.
Les conditions sont très modérées.
ALEMAN & GOMEZ,
18 juin—1m 60, Toulouse.

*L'Hôtel de la Bourse St-Louis*
EST maintenant ouvert au public à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le sud. Les huîtres et les poissons y seront abondants.
On trouvera des billards ainsi que tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher &c. &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
F. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Conti, où l'on peut arrêter des chambres.
22 mai—3m

BRODERIE.
MADAME E. JULIEN, Modiste, rue Royale, No. 136, connue par son talent remarquable à exécuter la broderie, prend la liberté d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans, qui auraient quelques jolis ouvrages à faire exécuter, ou qui voudraient se perfectionner dans cet art utile et d'agrément.
Madame Julien pourra disposer de quelques heures par jour, soit pour des institutions de jeunes demoiselles, soit pour des personnes qui désireraient prendre des leçons à domicile.—Pour justifier le bon concept qu'elle espère que les dames voudront bien lui accorder, ses prix seront modérés, et ses ouvrages soignés.
5 juin—1m.

LE soussigné ayant vendu ce jour, le fonds de son magasin de marchandises sèches à MM. F. G. Barrière & Co., sollicite pour ses successeurs le patronage qu'il a reçu.
Nouvelle Orléans, 1 juin 1847.
5juin CHS. A. BARRIERE.

FORMATION DE SOCIETE.
LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison commerciale F. G. BARRIERE & Co., dans le but de vendre en gros et en détail des marchandises sèches, à l'ancien magasin de M. C. A. Barrière, No 20, rue de Chartres.
Nouvelle Orléans, 1er juin 1847.
F. G. BARRIERE,
THOMAS KERVAN,
MONTIREE BELLY,
Chs. A. BARRIERE, Commanditaire.

F. G. BARRIERE & CO.
*Magasin de Marchandise Françaises, Anglaises et Américaines,*
No 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS.
Importations directes de marchandises françaises. 20 juin

*Bottes, Souliers et Brodequins.*
171 Caisses en débarquement du brick Sterling, à vendre par E. G. HOBBS, 20 juin 18, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—78 caisses, [illegible] en débarquement de la barque John Benson, et à vendre par G. W. DURBAN, 20, rue de la Douane. 3juil

[illegible] Souliers et Brodequins—[illegible] en débarquement du navire Emily Taylor [illegible] un assortiment général de bottes, souliers, brodequins, [illegible] à vendre à bon marché PRUET & Co, 3juin 10, Magasins.

JAMBONS—30 barils et 10 tierçons, jambons au sucre, à vendre en magasin par JOHN O. WOODRUFF & Co, 23 juin 23 Magasins.

CHANDELLES—50 caisses blanc de baleine, bonne qualité, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 23 juin 23 Magasins.

C[illegible] JOHN O. WOODRUFF &

Chemin de fer du golfe du Mexique.
A PARTIR de jeudi, 1er juillet, les chars [illegible] pendant la semaine aux mêmes heures [illegible] dimanche, savoir:
Départ de la ville. | Arrivée
6 1/2 heures du matin. | 8 heures
midi. | 1 1/2
7 1/2 heures du soir. |
☞ Le premier train [illegible] tout du chemin de fer à cinq [illegible] quart d'heures. Prix de passage [illegible] cents, enfants 15 cts, [illegible]
Les voyageurs [illegible] matin, et midi, [illegible] bout du chemin de fer [illegible] en voitures et omnibus de M. [illegible] [illegible] heures moins un quart; prix [illegible] fare 15 cts.
Déjeuners et dîners [illegible] chez M. [illegible] Garé [illegible] et chez MM. Thomas et Genver, et M [illegible] Les omnibus [illegible] de la rue du Canal, de M. Hoey, par [illegible] On dépôt des chars [illegible]
On prend à embarquer par les [illegible] au haut de la rue Tchoupitoulas, Lafayette, de la rue Prieur, au haut de la rue [illegible] Nouveau Bassin, par la rue du Cirque [illegible] gers d'omnibus à la rue du Canal [illegible] prix pour toute la distance, 10 cts.

*Charmante Propriété à vendre.*
A vendre à des conditions avantageuses, une jolie propriété située au centre du bourg St Jean Baptiste, [illegible] du fleuve, à un demi mille de l'Eglise et de la cour.
C'est une charmante résidence parfaitement [illegible] a dessus une belle maison de [illegible] bons établissements et des arbres fruitiers [illegible]
Ce serait une excellente acquisition pour [illegible] ou un avocat qui désirerait [illegible] fixer ou bien pour une famille qui voudrait [illegible] l'été à la campagne.
Pour plus amples détails et les conditions, [illegible] sur les lieux ou à M. J. P. Besbo [illegible] passage de la Bourse, Nouvelle-Orléans.
16juin—3m

HOTEL DELMONICO.
[illegible] New-York.—P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs [illegible] le public [illegible] qu'ils viennent d'ajouter à leur hôtel [illegible] [illegible] d'un des plus beaux [illegible] Européen.
New-York, le 10 juin 1847.

MACHINE A LATTES, patentée, [illegible] chine, d'invention toute récente, [illegible] trente mille lattes par jour. Les lattes sont d'égale épaisseur et largeur, [illegible] On trouvera [illegible] magasin du soussigné, [illegible] de la fabrique, à deux milles au-dessus de Lafayette. [illegible] [illegible] les produits.
GRAY & CAMPBELL,
15juin—1m 41, Nouvelle Levée.

ANISETTE—250 paniers anisette fine en vente à vendre par AUGUSTE MOLIER, 1juil 90 rue St Louis.

CURAÇAO ET MARASQUIN—136 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 1 juil 90 rue St Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—125 paniers marque de l'Aigle, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St L. 1 juil

SAVON DE MARSEILLE—35 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St L. 1 juil

EAU DE FLEUR D'ORANGER 30 [illegible] vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St L. 1 juil

BOUCHONS—150,000 bouchons, par 30,000 et 20,000 [illegible] à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St L. 1 juil

SUCRE—[illegible] caisses sucre jaune et brun, en débarquement du brick E. Boule et Ann St [illegible] la Havane, à vendre par THOMPSON & LAMPRE, 1 juil 26 Vieille Levée

RIZ DE LA CAROLINE—35 boucauts, en débarquement de la barque Convoy, à vendre par B. VALLS, 29, Commune.

GRAIN POUR OISEAUX—20 sacs, à vendre par B. VALLS, 29, Commune.

CACAO DE GUAYAQUIL—40 sacs, à vendre par B. VALLS, 29, Commune.

HUILE d'anis et de peppermint, à vendre par B. VALLS, 29 Commune. 25juin

NOIR ANIMAL—40 barils, à vendre par B. VALLS, 29, Commune. 25juin

CIGARES DE LA HAVANE—300,000, à vendre par B. VALLS, 29, Commune. 25juin

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses blanc, brun, en débarquement du brick Ann St [illegible] la Havane, à vendre par THOMPSON & LAMPRE, 25 Vieille Levée. 25juin

MELASSE—[illegible] barils, en débarquement du brick Ann Still, de la Havane, à vendre par THOMPSON & LAMPRE, 25 Vieille Levée. 25juin

VIN DE BORDEAUX—16 barriques St Estèphe Médoc.
35 barriques vin rouge [illegible]
20 do do [illegible]
20 do do [illegible]
10 do do [illegible]
20 do barils vin blanc, [illegible]
A vendre par B. TALAMON. 25juin

VIN de Bourgogne, vieux, à vendre par B. TALAMON.

VIN DE MARSEILLE, [illegible] à vendre par B. TALAMON.

HUILE D'OLIVE DE MARSEILLE, à vendre par B. TALAMON. 25juin

SAVON français en caisses, [illegible] B. TALAMON.

EAU de fleurs d'orange, en caisses, à la façon, [illegible] B. TALAMON.

CHANGE SUR NEW-YORK—Traites à [illegible] Havane à [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES.

POIVRE—150 sacs poivre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 1 juin

THÉ—50 demi boîtes impérial, 15 caisses canisters, 35 do [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 1 juin

MAQUEREAUX—100 barils No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 1 juin

CAFÉ JAVA—150 sacs à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 1 juin

SUCRE BOSTON—[illegible] caisses et boîtes en morceaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK. 1 juin

DIVERS—300 caisses sucre Havane assortis, café Havane fin vert, [illegible] Havane [illegible]. France, Cognac [illegible]. En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO. 22juin

CIGARES Principe.—25,000 cigares, [illegible] en débarquement du brick [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO. 22juin

VANILLE—40 caisses en débarquement de la Colombus, venant de Tampico, à vendre par J. M. CABALLERO. 12 juin

JALAP.—31 balles jalap, en débarquement de la Colombus venant de Tampico, à vendre par J. M. CABALLERO. 12 juin

SUCRE Havane—blanc, jaune et brun, à vendre par J. M. CABALLERO. 12 juin

CAFÉ HAVANE—En magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO. 12 juin

CIGARES—Un assortiment complet de diverses marques de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO. 12 juin

INDIGO—De Guatemala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO. 3juin

FEVES A SEMER de la Caroline, [illegible] à vendre par [illegible] M. DINN. 12 juin

GRAINES FRAICHES de jardin [illegible] des semences [illegible] et les plus fraîches, et les petites [illegible] possible. W. E. DINN. 12 juin

A VENDRE en débarquement du navire [illegible] venant de Bordeaux:
16 barriques vin rouge; 16 demi-do blanc;
40 caisses cerises à l'eau-de-vie;
400 caisses vin rouge [illegible]
V. MAIGNAN, 97, rue St-Louis. 12 juin

A vendre en débarquement du navire [illegible] venant de Bordeaux:
[illegible] balles, [illegible] bouchons [illegible]
V. MAIGNAN, 97, rue St Louis. 12 juin

*Papiers convenables pour les marchés Mexicains.*
[illegible] balles papier Pleuris.
[illegible] caisses papier à lettre.
[illegible] et en entrepôt par BERTRAND & GIROD, Encoignure Royale & Bienville. 9juin

*Chapellerie Parisienne*
A. MARCHAL,
50, rue de Chartres.
REÇOIT par le Trinité, du Hâvre, un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre aux prix très réduits.
200 douz. chapeaux soie marine, bords droits
100 do do do [illegible]
[illegible]

Au Hâvre — [illegible]